



Les soutiens à l'agriculture ultramarine : Bilan 2021

Août 2022 Note Observatoire EAOM n°2022 04

L'observatoire de l'économie agricole d'Outre-mer, service de l'ODEADOM, a pour mission première de fournir un éclairage sur les différents soutiens publics aux filières agricoles ultramarines. La présente note, basée sur ce recensement des soutiens auquel participent de nombreuses structures, est une courte synthèse des données relatives aux aides versées au cours de l'année 2021.

Les bilans réalisés dans cette note concernent l'ensemble des soutiens octroyés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021. A ce titre, les données peuvent légèrement différer de celles relatives aux années de programme POSEI ou de celles de programmations annuelles des crédits du FEADER.

Les aides versées au secteur agroalimentaire représentent 599 M€ en 2021.

A ces aides versées s'ajoutent également d'autres formes de soutiens nationaux, que sont notamment les régimes de fiscalité réduite sur le rhum et les exonérations/allègements de cotisations sociales, évalués au total à 203 millions d'euros. Ces autres modalités de soutien ne sont pas prises en compte dans la suite de cette note.

Le total des soutiens est ainsi estimé à 802 M€.

Ne sont pas intégrés les dispositifs génériques de défiscalisations Outre-mer ou des appuis indirects tels que les différentiels d'octroi de mer, du fait de difficultés méthodologiques pour les estimer et les affecter précisément.

Bilan des soutiens à l'agriculture ultramarine du 1er janvier au 31 décembre 2021

Programme	Mesure	Aide	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	Saint-Martin	Saint-Barthélemy	Non affecté à un territoire donné	Total général	
POSEI	Actions transversales		210 919	166 599	262 893	298 167	12 766				635 673	1 587 017	
	Mesure en faveur de la filière banane		31 708 582	96 027 325								127 735 907	
	Mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum		18 050 404	5 419 104	171 029	52 767 075						76 407 611	
	Mesure en faveur des productions animales		7 916 839	8 414 401	5 610 413	33 392 086		906 648		32 958		56 273 346	
	Mesures en faveur des productions végétales de diversification		6 216 713	4 501 764	126 842	16 986 236		3 602 331				31 433 887	
	Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA)		4 497 860	3 995 120	2 120 809	16 018 682		964 437					27 596 908
TOTAL POSEI			68 601 318	118 524 313	8 291 987	119 462 245	5 486 182		32 958		635 673	321 034 676	
TOTAL Programme de Développement Rural (PDR)			25 974 460	18 017 996	10 476 008	68 604 627	7 039 601			0,01%	0,20%	130 112 692	
TOTAL Organisation Commune de Marché (OCM) - fruits et légumes			431 413	107 326		834 430						1 373 170	
Programmes nationaux de soutien à l'agriculture	Aides non spécifiques		1 910 957	1 720 643	2 403 703	3 118 768	612 094				329 202	10 095 367	
		dont France Relance:	1 438 601	1 065 861	1 990 997	2 467 150	298 984						7 261 592
	Aides nationales spécifiques à la filière Canne-Sucre-Rhum	Aide à l'adaptation des industries sucrières à la fin des quotas	8 967 392			29 032 608							38 000 000
		Aides à la production de canne à sucre	22 705 752	2 064 174		34 287 928							59 057 854
		Maintien de l'activité sucrière	2 760 000	1 200 000		6 040 000							10 000 000
		Soutien logistique aux industries sucrières	2 297 590			15 904 571							18 202 162
		TOTAL Aides filière Canne-Sucre-Rhum	36 730 735	3 264 174		85 265 108							125 260 016
	Aides nationales spécifiques à l'agriculture d'Outre-mer (hors filière Canne-Sucre-Rhum)	Crédits d'orientation territorialisés ODEADOM	192 683	313 429	1 449 620	604 706	187 846	308 865			240 070		3 297 218
		Fonds de secours Outre-Mer (FSOM)	1 099 831	1 919 781		2 945 391							5 965 003
		Service Public à l'Equarissage (SPE)	189 472	438 978		1 702 428							2 330 878
	TOTAL Aides spécifiques	1 481 986	2 672 188	1 449 620	5 252 525	187 846	308 865			240 070		11 593 099	
TOTAL Programmes nationaux			40 123 677	7 657 004	3 853 323	93 636 400	799 940	308 865			569 273	146 948 482	
TOTAL GENERAL des aides versées			135 130 869	144 306 640	22 621 317	282 537 702	13 325 723	308 865	32 958		1 204 945	599 469 019	
			27%	5%	3%	64%	1%	0,21%			0,39%	100%	
TOTAL des autres types de soutiens			44 860 714	56 338 798	25 295	24 472 594						125 697 401	
Autres types de soutiens nationaux*	Régime de fiscalité réduite appliquée aux rhums produits dans les DOM											65 000 000	
	Régime de fiscalité réduite appliquée aux rhums produits et consommés dans les DOM**											12 527 437	
	Allègements et exonérations des cotisations sociales agricoles		3 177 289	1 563 097	1 047 050	5 830 507	907 199			2 295		203 224 838	
TOTAL des autres types de soutiens			48 038 003	57 901 895	1 072 345	30 303 100	907 199			2 295		203 224 838	
TOTAL GENERAL (subventions et autres types de soutiens)			183 168 871	202 208 535	23 693 663	312 840 803	14 232 922	308 865	32 958	2 295	1 204 945	802 693 857	
			23%	25%	3%	39%	2%	0,04%	0,00%	0,00%	0,15%	100%	

Sources : ODEADOM / ASP / FranceAgriMer / MAA / MOM / DAAF / OFB / MSA

* Faute d'accès aux données ou de méthodologie de calcul adéquate, les dispositifs génériques de défiscalisations Outre-mer ou encore l'octroi de mer ne sont ici pas précisés.

** Le régime de fiscalité réduite appliquée aux rhums produits et consommés dans les DOM est un montant estimé dans l'étude Perspectives de la filière canne-sucre-rhum-énergie en outre-mer (IGF-CGEDD-CGAAER)

1 Bilan des aides versées en 2021

En 2021, les aides versées au secteur agricole et agroalimentaire **s'élèvent à 599 millions d'euros**, à raison de :

- 321 millions versés au titre du programme POSEI (montant FEAGA et complément national dit « CIOM » cumulés)
- 130 millions versés au titre du second pilier de la PAC
- 1 million versé au titre des OCM (organisation commune de marché, fruits et légumes)
- 147 millions versés au titre des aides nationales

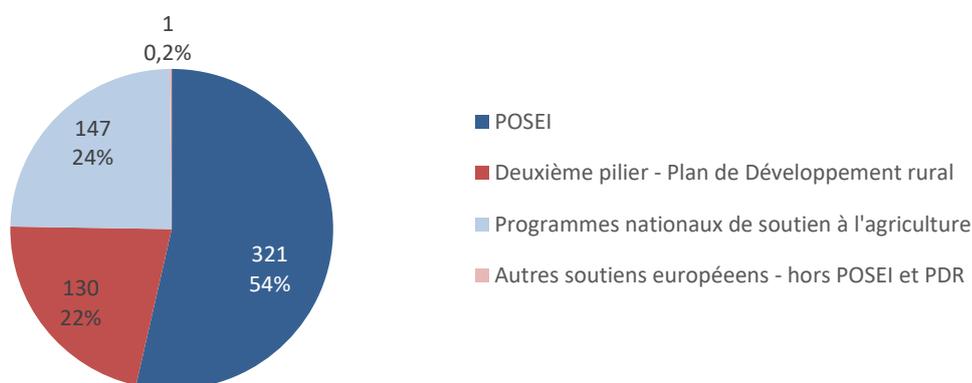


Figure 1 : Répartition des aides 2021 par programme (en millions d'euros)

Source : ODEADOM, ASP, MAA, MOM, FAM, OFB, MSA / Réalisation : ODEADOM

Le programme POSEI (Crédits européens et complément national cumulés) représente donc environ 54% de l'ensemble des aides versées, contre 24% pour les aides nationales, 22% pour le second pilier de la PAC et 0,2% pour les OCM.

Comparé à l'année 2020, les aides ont crû de 7%, du fait de la forte augmentation des aides nationales payées (+17%), liée d'une part au déploiement du plan France Relance en outre-mer et d'autre part à un accroissement des subventions nationales à la filière canne (d'ordre ponctuel, lié à des décalages de dates de paiement entre 2020 et 2021, ne représentant pas d'augmentation globale de soutien au secteur). Les programmes de développement ruraux (PDR, deuxième pilier de la PAC) connaissent une progression substantielle de leurs versements sur un an (+12%), portée notamment par la mesure 4, dévolue aux investissements physiques.

Depuis 2016, l'ensemble des aides est à la hausse, tiré par la progression des paiements liés aux programmes de développement ruraux ainsi qu'aux aides nationales, causée principalement par la mise en place de l'aide à la fin des quotas sucriers de 38 millions d'euros.

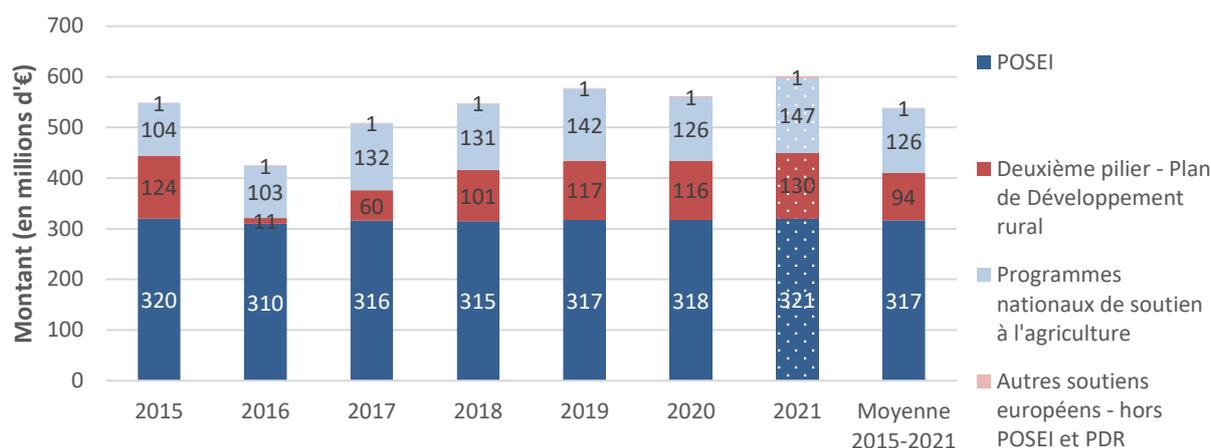


Figure 2 : Evolution des aides depuis 2015 (en millions d'euros)
 Source : ODEADOM, ASP, MAA, MOM, FAM, OFB, MSA / Réalisation : ODEADOM

2 Répartition des aides par territoires et par filières

Les différents programmes, qu'ils soient nationaux ou européens sont organisés de façon à cibler certaines filières, et à adapter la stratégie de soutien à chaque département.

Ainsi, en 2021 **l'ensemble des aides publiques à l'agriculture se ventilent de la manière suivante :**

Les mesures dédiées à **la filière Canne-Sucre-Rhum en mobilisent environ 34 %, soit 202 millions d'euros**, qui se répartissent principalement entre la Réunion et les Antilles. **Les mesures spécifiques au secteur de la banane consomment environ 21 % de ces aides, soit 128 millions d'euros**, qui sont versés aux producteurs martiniquais et guadeloupéens. Les aides aux productions animales représentent quant à elles 14 % de l'ensemble des subventions (83 millions d'euros) et les aides aux productions végétales diversifiées, 6 % (34 millions d'euros). Les aides transversales (toutes filières confondues¹) sont versées notamment dans le cadre du second pilier (ICHN, MAE, investissements physiques, etc...) et totalisent 154 millions d'euros, soit 25 % du total.

Depuis 2015, les montants versés à la filière banane et aux filières de diversification sont relativement stables, alors que les aides à la filière Canne-Sucre-Rhum ont, elles, augmenté de 28 % entre 2015 et 2021. Les versements au titre des aides transversales suivent l'évolution des paiements réalisés dans le cadre du second pilier et augmentent donc depuis 2016, enregistrant de nouveau un regain (+16%) après un coup d'arrêt entre 2019 et 2020.

¹ C'est-à-dire non dédiés à une filière en particulier.

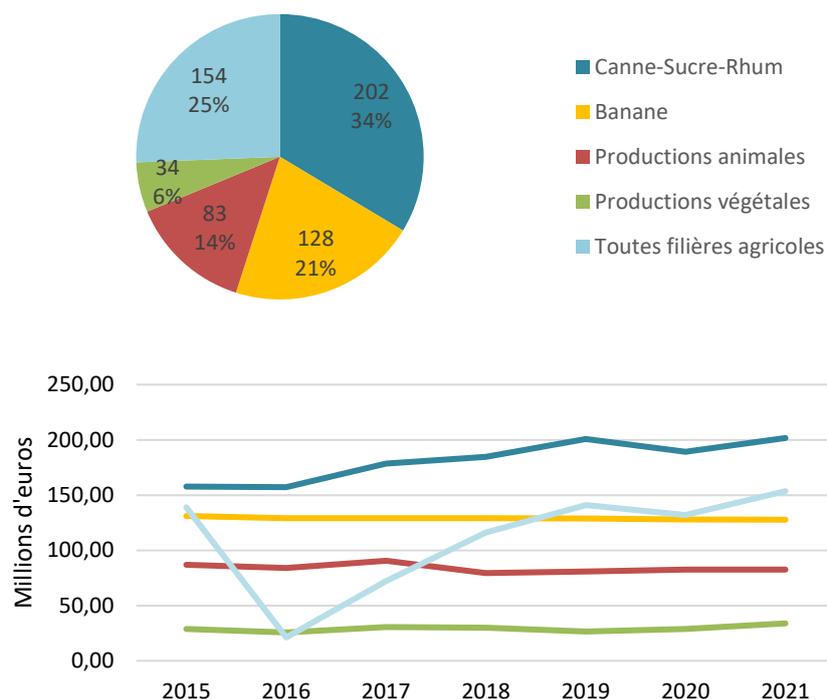


Figure 3 : Répartition des aides par filière en 2021 et évolution depuis 2015 (en millions d'euros)
 Source : ODEADOM, ASP, MAA, MOM, FAM, OFB, MSA / Réalisation : ODEADOM

Les modalités d'octroi d'aides par filière² impactent directement les montants versés par territoire, les départements producteurs de canne à sucre et de banane d'export – les Antilles et la Réunion – étant bénéficiaires d'aides plus importantes, comparés à la Guyane et à Mayotte. Ainsi, les montants totaux versés par DROM s'élèvent à 283 millions d'euros pour la Réunion, 144 millions pour la Martinique, 135 millions pour la Guadeloupe, 23 millions pour la Guyane et 13 millions pour Mayotte.

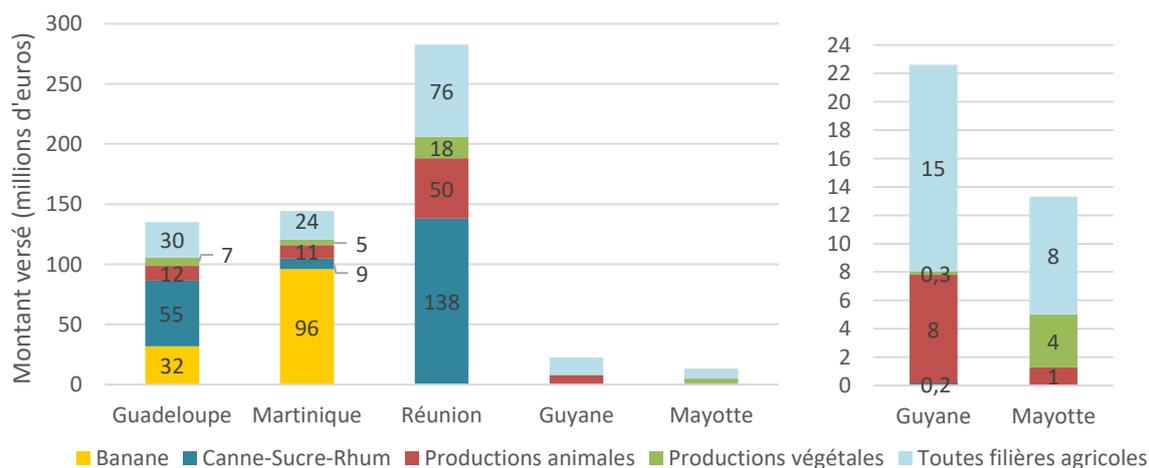


Figure 4 : Répartition des aides par filière par DROM en 2021 (en millions d'euros)
 Source : ODEADOM, ASP, MAA, MOM, FAM, OFB, MSA / Réalisation : ODEADOM

² Hors montants non attribuables à un territoire en particulier (assistance technique POSEI, réseaux de référence...) et hors montants COM (Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon).

Pour aller plus loin

Le tableau détaillant les montants versés par aide et par département est disponible sur le site de l'ODEADOM (<http://www.odeadom.fr/observatoire/>, onglet données chiffrées).

Les données spécifiques au programme POSEI font l'objet de publications spécifiques dont le rapport annuel d'exécution publié chaque année. Celui-ci présente les données par année de programme POSEI et non par année de paiement, ce qui peut générer de légères variations de chiffres.

Les différentes notes de l'observatoire sont disponibles sur le site de l'ODEADOM : www.odeadom.fr